Document generated on 10/12/2024 4:09 a.m.

Revue d'histoire de l'Amérique française

LACHANCE, André, *Crimes et criminels en Nouvelle-France*. Montréal, Boréal Express, 1984. 187 p. 11,95 $.

Jean-Marie Fecteau

Volume 39, Number 1, Summer 1985

URI: https://id.erudit.org/iderudit/304335ar
DOI: https://doi.org/10.7202/304335ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)
1492-1383 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Fecteau, J.-M. (1985). Review of [LACHANCE, André, *Crimes et criminels en Nouvelle-France*. Montréal, Boréal Express, 1984. 187 p. 11,95 $.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *39*(1), 102–104. https://doi.org/10.7202/304335ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1985

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LACHANCE, André, *Crimes et criminels en Nouvelle-France*. Montréal, Boréal Express, 1984. 187 p. 11,95$

Voici un petit livre important, et ceci à plus d'un titre. D'abord parce que les monographies historiques sur le phénomène de la déviance au Canada sont rarissimes. Ensuite parce que de telles monographies se révèlent, comme l'indique A. Lachance (p. 9), un moyen privilégié d'approfondir l'étude des comportements populaires dans notre histoire. Enfin parce que l'analyse de la criminalité et le problème de contrôle social qu'elle implique nous permettent de nous interroger sur le rapport historique des classes populaires à l'appareil d'État et sur ses formes changeantes.

L'étude d'André Lachance peut être considérée comme un complément à son analyse antérieure du fonctionnement de la justice criminelle en Nouvelle-France (*La justice criminelle du Roi au Canada au XVIIIe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978). L'auteur s'attache ici à faire une sorte de «radiographie» de la criminalité en Nouvelle-France. Après un bref rappel du fonctionnement institutionnel de la justice du Roi en matière criminelle (chapitre 1), nous sommes mis en présence des différents types d'infractions sanctionnées par l'appareil judiciaire. Pour ce faire, A. Lachance utilise les catégories de la criminologie traditionnelle, soit les crimes contre la personne (chapitre 2), contre les biens (chapitre 3), contre les moeurs (chapitre 4) et les crimes de lèse-majesté (chapitre 5). L'analyse débouche ainsi sur l'exposé du profil général de la délinquance sanctionnée en Nouvelle-France (chapitre 6) et enfin sur une sociologie des accusés (et secondairement des victimes) (chapitre 7).

L'auteur se fonde essentiellement sur l'analyse minutieuse de 995 accusations, couvrant la période 1712 à 1760, dans les gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Le traitement approfondi de ces données lui permet de tracer un tableau d'ensemble de la déviance sous le Régime français.

Le chercheur ou la chercheuse pourra y puiser une foule de renseignements à la fois sur les attitudes face au crime et sur les profils de déviance faisant l'objet de la sanction royale (l'activité des justices seigneuriales est laissée de côté ici). On aura compris que l'ensemble des statistiques et données factuelles contenues dans cette étude rendra sa consultation indispensable pour toute personne intéressée à l'histoire sociale de la Nouvelle-France. Malgré l'importance de cet apport, il nous semble nécessaire d'émettre certaines réserves sur le traitement des sources, la technique d'exposition et le cadre théorique d'ensemble utilisés par l'auteur.

L'approche quantitative privilégiée par A. Lachance permet certes, comme il l'affirme, de «mesurer des faits incontestables et surtout de découvrir certains éléments qui, autrement, auraient peu de chance de se révéler» (p. 12), mais son utilisation systématique, sur un échantillon parfois fort réduit, peut prêter à confusion. Ainsi, l'analyse statistique des crimes contre les moeurs porte sur 55 cas et celle concernant les infractions contre la religion sur 12 cas (p. 130), et ce pour toute la période. Le phénomène s'aggrave quand on procède à des recoupements statistiques entre catégories (4 personnes âgées de plus de 45 ans coupables de crimes contre les moeurs, 3 marins coupables de crimes contre la personne, pour la même période (p. 130-131), etc.). La profusion de pourcentages ainsi obtenus rend souvent la lecture pénible sans ajouter vraiment à l'analyse du phénomène.

Par ailleurs, la technique d'exposition choisie par A. Lachance, soit l'analyse des *catégories* de crimes, et le découpage des données sociologiques selon ces catégories maîtresses, n'est pas sans inconvénients. Ce procédé donne à la «criminalité» le caractère d'un espace *fini*, d'un «champ» bien délimité de comportement apte à être sociologiquement répertorié et sous-catégorisé. On a ainsi tendance à *isoler* ces comportements de l'ensemble social qui leur donne pertinence, et à chercher les «causes» de ces manifestations chez les auteurs de ces comportements (voir, par exemple, l'analyse de la criminalité des femmes, p. 89-97). On aura compris qu'une telle démarche relève de l'analyse criminologique traditionnelle, bien représentée par D. Szabo souvent cité par l'auteur. La conséquence de cette attitude est d'interpréter la différence entre le crime sanctionné et l'occurrence réelle d'un comportement déviant comme un «écart» (le fameux «chiffre noir» des criminologues...). Il nous semble au contraire que toute statistique criminelle est *avant tout* témoignage du fonctionnement spécifique de l'appareil répressif, et que le crime, loin d'être un «excellent miroir des valeurs privilégiées» (p. 15) dans une société, ne peut être rapporté à la société «réelle» et à ses valeurs que par un ensemble complexe de médiations. On n'a pour s'en rendre compte qu'à relever les caractéristiques du profil de la délinquance et des accusés que trace A. Lachance lui-même aux chapitres 6 et 7. Le caractère atypique qui s'en dégage doit nous rendre méfiant face à toute généralisation tirée de ces données, et ne nous semble aucunement motiver le jugement de l'auteur sur la société «saine, équilibrée» qu'aurait été la Nouvelle-France.

En fait, le problème rencontré ici est fondamentalement théorique. D'une part, la criminalité, traitée comme catégorie sociologique, nous semble un concept d'une validité douteuse (les «marginaux» dont parle A. Lachance (p. 9) sont en fait, toute l'étude le montre, des gens fort ordinaires que rien n'isole du milieu social ambiant). Mais, d'autre part, rien ne permet d'assigner directement la typologie des crimes à une quelconque série de valeurs sociales consensuelles: le rapport entre les crimes sanctionnés et la société est médiatisé, entre autre, par un appareil de pouvoir qui n'a rien d'un indicateur neutre de valeurs.

Ainsi, ce n'est pas le moindre intérêt de l'étude d'André Lachance que de soulever, en dernière instance, le problème fondamental de la place qu'occupe la répression du crime dans les rapports conflictuels entre l'État et les classes populaires.

Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

JEAN-MARIE FECTEAU